

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE
Numéro de dossier	ND/CLE
Date de réalisation	28/03/2023

Localisation du bien 3 rue Gambetta 76250 DEVILLE LES ROUEN Section cadastrale AO 92, AO 93 Altitude 24,6m Données GPS Latitude 49.458821 - Longitude 1.054854

Désignation du vendeur	SNC IP1R
Désignation de l'acquéreur	

\*Document réalisé sur commande per Media Immo qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOM TE solent exactes.

_				
	Zonage réglementaire sur la sismicilé : Zone 1 - Très faible		DIPOSÉ	12
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	72
	Immeuble situé dans un Secteur d'information sur les sols		NON EXPOSÉ	- 12
PFRn	Inondation par crue	Approuvé le 11/07/2022	NON EXPOSÉ	- 92
PPRn	Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 11/07/2022	NON EXPOSÉ	- 2
PPRn	hondation par ruissellement et coulée de boue	Approuvé la 11/07/2022	NON EXPOSÉ	- 2
	INFORMATIONS POR	TEES À CONNAISSANCE		
-	Inondation par crue	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	14
	Inondation par ruissellement et coulée de boue	informatif (1)	NON EXPOSÉ	- 12
	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	EXPOSÉ	
	Mouvement de terrain Argile (Loi BLAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ	74

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'imprimé Officiel.

SOMMAIRE	
Synthèse de votre Bat des Reques et Pollutions	
Imprime Official (fauille rose/violette)	
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés	
Extrait Cadastral	
Zonage règlementaire sur la Sismicité	
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé	
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immauble n'est pas exposé	
Annaxes : Arrêtés	

1/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commende du 28/03/2023 Ráf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

	009-247		u ulop		du 29/03/200	9	mis à Jo	urle		
Adresse de l'imm 3 rue Gambetta 76250 DEVILLE I				AO 92, AO 93						
Situation de l'in	meuble a	u regard d'ur	ı plan de prév	rention <b>do</b> risq	ues naturels	(PPRN)				
> L1mmeuble es			un PPR N						1 oul 🗍	non 🗸
		rescrit		anticip	0		approuvé 🗌	date		
	-		pte sont liés à :		autres				_	
ir	ondation	,	ue torentielle	-	ts de terrain	j	avalanches	sécheres	se / argile	
> L'immeuble es	cyclone	,	ntée de nappe	_	eux de forêt	)	séisme 🗌		volcan O	
<sup>2</sup> si oui, les tra				Konia io region	ioni du l'i ivie				_	non [~
Situation de l'in				antion de risa	uos miniors (	DDDM)	_	_		
> L'immeuble es				ention de 11sq	ues illitileis (	r r ninj			3 oui 🗍	200
E IIIIIII GODIO GO		rescrit	4111771	anticip	é 🗍		approuvá 🗍	date	011	abii [O
<sup>3</sup> si oul, les ris	ques minier	s pris en somp	és sont liès à :		0					
		mou	vernents de teri	rain a	utres					
<ul> <li>L'immeuble es</li> </ul>	t concerné p	oar des prescri	ptions de travau	x dans le règlem	ent du PPRM				4 oui 🗌	non 🗸
<sup>4</sup> si oul, les tra	aux prescri	s ont été réalis	168						oul n	on
Situation de l'in	meuble a	u regard d'ui	n plan de prév	vention de risq	ues technolo	giques (PF	PRT)			
> L'immeuble es	t situé dans	le périmètre d	étude d'un PPR	t prescrit et non	encore approx	rvé			5 oui	non 🗸
				dans l'amêté de			_			
	t toxique		fet thermique [	_	surpression [	)	projection _	risque	industriel	_
<ul> <li>L'immeuble es</li> <li>L'immeuble es</li> </ul>									-	non [v
> L'immeuble es				de delalasamen					,	non C
				escrits ont été ré	alisés					ion
<sup>6</sup> Si la transac	ion ne cond	erne pas un le		nation sur le type		quels l'imm	euble est exposé		oul n	on
Situation de l'in	ımeuble a	u regard du	zonage sismic	que règlement	aire					
> L'immeuble es		une commune		assée en			100,000		4000	
	ne 1 faible	9	zone 2 faible		zone 3 modérée		zone 4 moyenne		xone 5	C
Situation de l'in	ımeuble a	u regard du :	zanage règler	mentaire à pot	tential radon		-			
> L'immeuble se									oul	non 🗸
Information rela	tive a la p	ollution de s	ols					-		
Le torrain se si	tue on secto	eurs d'informat	ion sur les sols	(SIS)					C D oni	non 🗸
		per la représentant de l'							T. 5	_
Situation de l'in							la 30 ans 🗍 à un ho	rizon ontro 20 c	et 100 one	-00 C
Man Communication (an	t situe dans	une zone expo	sée au recul du	treit de cote	PAR U	norecon c	a so sue O a un ne	rizan entre 50 e	ac 100 ans	non [=
Information rela	tive aux s	inistres inde	mnisës par l'a	ssurance suite	a une catast	ophe NM	π			
				tastrophe nature	ile, minière au	technologic	ue			
> L'information a									oui 🗸 :	
Extraits des doc	uments de	référence jo	oints au prése	nt état et perm	nettant la loca	lisation d	e l'immeuble au re	egard des risq	ues pris en co	ompte
Carte Sismic	ité, Carte In	ondation par cr	ue, Carte Inond	ation par remoni	lées de nappes	naturelles,	Carte Inondation par	ruissellement e	t coulée de bou	16
Vendeur - Acqu										

Cet étal, à rempfinpar le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat ne vante ou de location d'un immeuble.

Fin de validité

28/09/2023

28/03/2023

Date



## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Seine-Maritime Adresse de l'immeuble : 3 rue Gambetta 76250 DEVILLE LES ROUEN En date du : 28/03/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	10	Indemnisé
hondations et coulées de boue	11/02/1988	13/02/1988	02/08/1988	13/08/1988	Ì
hondations et coulées de boue	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994	
nondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	
hondations et coulées de boue	24/07/1994	24/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	
hondations et coulées de boue	27/07/1994	29/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	
nondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995	
Inondations et coulées de boue	24/04/1995	24/04/1995	18/08/1995	08/09/1995	
Inondations et coulées de boue	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	08/07/1997	
Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	29/11/1999	04/12/1999	
nondations et coulées de boue	24/12/1999	24/12/1999	07/02/2000	26/02/2000	
Inondations, coulées de boue, glassements et chocs mécaniques liés à faction des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
nondations et coulées de boue	22/07/2004	22/07/2004	11/01/2005	15/01/2005	
Inondations et coulées de boue	13/08/2015	13/08/2015	28/10/2015	29/10/2015	
Inondations et coufées de boue	03/06/2022	05/06/2022	15/06/2022	02/07/2022	

Cochez les cases indemnisé si, à votre connaissance. l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements,

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SNC IP1R

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur

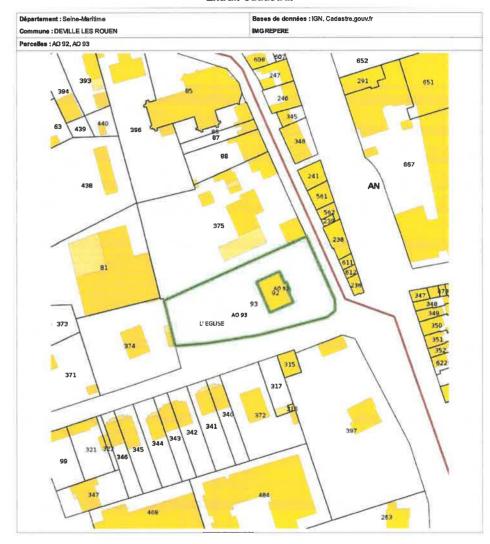
Définition juridique d'une catastrophe naturelle :
Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effots sont perticulièrement dommageables.
Catte définition est différente de celle de l'article et de la loi risé. et de la celle de l'article et de la loi risé et de celle de l'article et de la loi risé et de celle de l'article et de la loi risé. et de l'article et de la loi risé. et de la loi risé et des catastrophes naturelles , qui indique: "sont considérés comme effots des catastrophes naturelles [...] les dommages métrée directs eyant eu pour cause déterminants l'internaté anomené d'un agent naturelle insque les mesures habituelles à preside pour prévent ces dommages noint pu empêcher leur survenance ou n'ont pu étre prises". La catastrophe est abli indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'internatie anomanist" et le caractère "nature" d'un phénomène relèvent d'une décision interministériels qui décare "fétat de catastrophe naturelle".

3/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



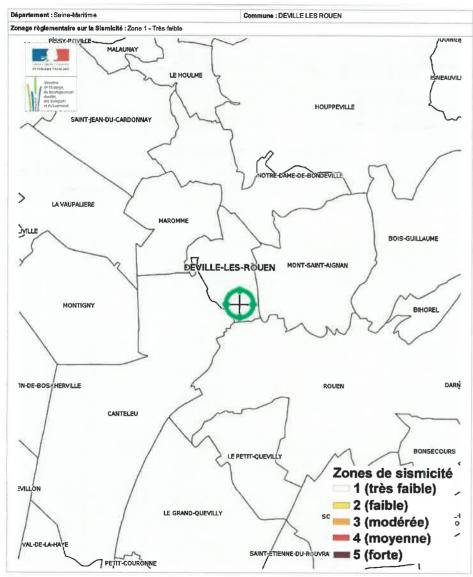
Commande du 28/03/2023 Réf. Interna : 2023-03-28-5004828

## **Extrait Cadastral**



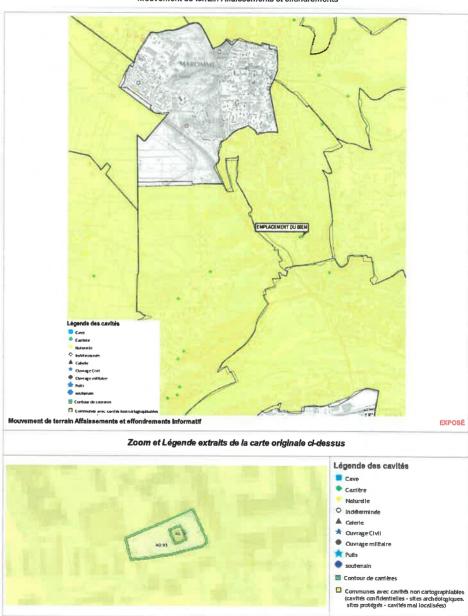
4/45
HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421958

## Zonage règlementaire sur la Sismicité



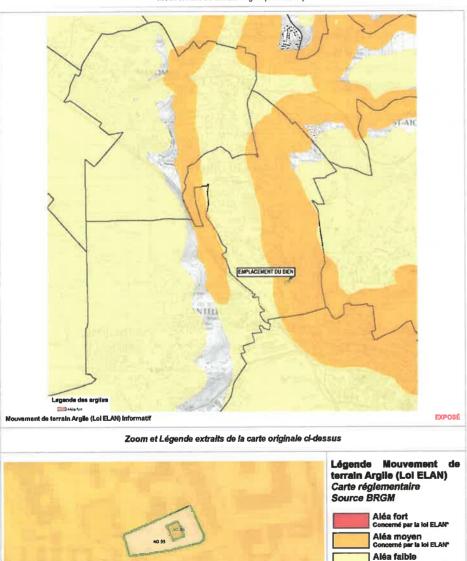
Ota VISQUES VRBA,fr

Carte
Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



"Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique présiable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Carte Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



7/45
HALGAND PUYT PARQUET LECORUR LECOMIE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76980 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/93/2023 Rúf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'Immeuble n'est pas exposé







Commende du 28/03/2023 PAF Interne : 2623-03-28-6004828

## Annexes Arrêtés



#### PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION OF A CONVERGENCE OF THE DESCRIPTION OF A CONTRACT OF A CONTRAC

Affanc herve pay Mime CARNI-C-LE DIRAISON CZ 32 76 52 50 € 02 32 78 54 50 mei ; francoise cerneo@seine-martime.orei gouv fr

RIATENER 2 6 MAR. 2009

LE PREFET De la Région de Haute-Normandie Préfet de la Seine-Maritime

### ARRETE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2009-247 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE DÉVILLE LES ROUEN SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

VU:

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-27;
- le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- l'arrêté préfectoral n° 2006-001 du 2 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques
- l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2009-001 du 23 mars 2009 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques maieurs :
- l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 relatif à la prescription du Plan de Prévention des Risques Inondations des bessins vertants du Cailly, de l'Aubette et du Robec ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de Préfecture ;

#### ARRETE

Article 1 : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des localaires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de DÉVILLE LES ROUEN sont consignés dans le dossier d'information annexè au présent arrêté.

> 7 place de la Madeleine - 78036 ROBEN Cedex - 92 32 76 50 00 Site Internal - http://www.scine-maritime.pref.gouy fr

HALGAND PUYT PARQUET LECORUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 78960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

### **Annexes** Arrêtés

## Le dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte ;
- la cartographie des zones réglementées (exposées);
   l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référar.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie. Le dossier d'information est accessible sur le site internet de la direction nentale de l'équipement et de l'agriculture de la Seine-Maritime (http://www.seinemaritime.equipement.gouv.fr).

Article 2 : Ces informations sunt mises à jour au regard des conditions entrainant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Une copie du présent arrêté en sera adressée à M, le maire de DÉVILLE LES ROUEN et à la Chambre Départementale des Notaires

Article 4 : M. le Secrétaire général de la préfecture, M. le directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime, MM. Les sous-préfets d'arrondissament, Mmes et MM les directeurs régionaux et départementaux des services déconcentrés de l'Etat, Mmss et MM les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

> \* Lo Robbel Preset et delémetion Mairie Général

WHICH MOUGARD

HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



### Annexes Arrêtés



### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service ressources, milieux et territoires
Bureau risques et nuisances

Affaire suivie per : Eric Dulongoliemps Tét.: 32:35:59:50:38 Fax:: 02:35:56:55:63 466 : Eric Dulongoliempa@seine-machine.gosv:19

Arrêté nº 2019-001 du 2 1 FEV. 2019

portant sur l'information des acquérents et des locataires des biens hamobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

La Frélète de la région Normandie, Prélète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu l'article L2122-27 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles 1.125-5 et R125-23 à R125-27 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017, nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral nº 2017-001 du 6 février 2017, portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majours;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Vel-de-Scie;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-69 du 23 novembre 2018, portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Meritime;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

## ARRETE

Article 1er – Dans le cadre d'une mise à jour, la liste des communes aunexée à l'arrêté préfectoral n° 2017-001 portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est remplacée par une nouvelle liste (amuexe 1), constituée des anciennes et des nouvelles communes concernées.

Article 2 - L'obligation, d'information prévue aux 1 et II de l'article 1.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées eu annexe du présent arrêté.

Article 3 – L'obligation d'information prévue au IV de l'urricle L123-5 du code de l'environnement s'applique pour les communes nyant fait l'objet d'au reoins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Professor de la Seine-Maritime – 7 place de la Maddoloux – CS16616 – 76036 ROUEN CHDEX Standard : 02 23 76 JO 00 – Contriel : profestureStains-maritime.com; (c – Sita Internat; www.sciae-maritime.com; fr

11/45
HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECOMITE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE- 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

# Annexes

Article 4 - Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et érelmologiques maieurs sont consultables en mairie.

Article 5 – Les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

Article 6 – Le présent arrêté est adressé à la chembre départementale des notaires avec les communes listées es annexe 1. Il est affiché en mairie, publié su recueil des actes administratifs de l'État dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (http://www.seine-maritime.gouv.gr.). Il en sera de même à chaque miss à jour.

Article 7 — Lo socrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet de la préfete de la Seine-Martime, la sous-préfet de l'arrondissement du Havre, le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, les directeurs régionaux et départementsux des services dé-prefét de l'arrondissement de Dieppe, les directeurs régionaux et les maires du départements vont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera aéressée.

Fait à Rouen, le 2 1 FEV. 2019

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire General

YVER COPDILIR

Poles, st. diblats de secours. - Conformément aux dispusitions des articles R471-1 è R471-5 du code de justice administrative, le présent arrêfe peut faire l'objet d'un recours continuieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le diblat du dans mois à compur de sa nosification ou de sa publication. En application de l'article R414-5 du code de justice administrative, les personnes physiques au moreise ont la faculté d'utiliser la voie dématérialise sur le site internes "verve-tierecours/#" pour suitre la juricleion administrate complèment.

12/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 78960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE- 341421956



### Annexes Arrêtés

#### Annexe 1

Lists des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques et polititions

Code INSPE	Commune	PPR (ou PER) natural prescrit ou approuvé	technologique prescrit ou approuvé	
76187	CONTREMOULINS	114		
76188	COTTEVRARD	IN I		
76190	CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT	IN		
76192	CRIEL-SUR MER	IN + MVT		
76196	CRIQUETOT-L'ESNEVAL	IN	West-control of the same	1
76197	CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE	IN IN	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Ì
76200	CRITOT	IN	-	
76203	CROIXMARE	161		1
76204	CROPUS	iN		1
76205	CROSVILLE-SUR-SCIE	- IN		
75212	DARNETAL	IN IN		i
76213	DAUBEUF-SERVILLE	IN.	dred an Why	1
76214	DENESTANVILLE	1N	The short short	٧
76218	DEVILLE-LES-ROUEN	IN		
76217	DIEPPE	IN IN		
78222	DUCLAIR	IN		
78223	ECALLES-ALIX	(N		Ť
76227	ECTOT-L'AUBER	- IN		t
76228	EGTOT-LES-BAONS	IN		4
76231	ELBEUF	I IN	Th+ Tox+S	3
76234	EMANVILLE	894	to report the state of the state of	ï
76237	EPINAY-SUR-DUCLAIR	i iN		
75238	EPOUVILLE	IN		i
78239	EPRETOT	IN I		t
76245	ESLETTES	IN I	Th + Tox + S	
75247	ESTEVILLE	IN	-	
78249	ETAIMPUIS	150		
76250	ETAINHUS	EN.		
76255	EU	IN.		l
76259	FECAMP	IN IN		
78264	FLAMANVILLE	IN		
76270	FONTAINE-LA-MALLET	381		
76271	FONTAINE-LE-BOURG	IN	/*/	
78272	FONTAINE-LE-DUN	IN I		
76273	FONTAINE-SOUS-PREAUX	IN IN		
76274	FONTELAYE (LA)	(N	Many party I shake about order told a	
76275	FONTENAY	IN IN		
76262	FRENEUSE	IN IN	to be a series of the series o	

Inondation : IN Mouvement de terrain : MVT Thermique : Th Toxique : Tox

13/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Annexes Arrêtés



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DU L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE

Service Risques

Alfaire suivie per ; Guilleume GERARD
Mili : guilleume gerard@developperumi-durable,gouv.fr

Arrêté du 2,5 MAI 2020

instituant des Secteurs d'information sur les sols aur le territoire de la Métropole Rouen Normandie

> Le préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite.

Vulle Code de l'environnement, notamment les articles L.558-2, L. 125-8 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-356 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 28 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement précisant les modelités de mise en œuvre des SIS,

Vu le décret du Président de la République du 1" avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2015 nommant Monsieur Yvan CORDIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté n° 19-76 du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu le rapport de l'inspection des installations clessées du 15 avril 2020 proposant le création de SIS sur les communes de ROUEN, d'AMFREVILLE-LA-MI-VOIE, d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE, de BERVILLE-SUR-SEINE, de BOIS-GUILLAUME, de CANTELLEU, de CAUDEBEC-LES-ELBEUF, de CLEON, de DARNETAL, de DEVILLE-LES-ROUEN, de DUCLAIR, d'ELBEUF, de PETIT-QUEVILLY, de GRAND QUEVILLY, du TRAIT, de MALAUNAY, d'OSSEL, de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, de SAINT-FIENNE-DU-ROUVRAY, de SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS, de SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, de TOURVILLE-LARIVIERE, de YAINVILLE, D'YVILLE-SUR-SEINE

Vu la consultation des maixes et du président de la Métropole Rouen Normandie qui s'est tenue du 11 juillet 2018 au 11 janvier 2019,



### Annexes Amêtés

Vu les avis émis par les maires des communes de ROUEN, de GRAND-QUEVILLY, de PETIT-QUEVILLY, d'ELBEUF, de SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS, de TOURVILLE-LA-RIVIERE et par le président de la Addressole Dougs Morroundin

Vu l'absence d'avis émis par les maires des communes d'AMFREVILLE-LA-MI-VO(E, d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE, de BERVILLE-SUR-SEINE, de BOIS-GUILLALIME, de CANTELEU, de CAUDEBEC-LES-ELBEUF de CLEON de DARNETAL de DEVELLE-LES-ROUEN de DUCLAIR du TRAIT de MALAUNAY d'OISSEL, de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, de SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, de SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, de YAINVILLE et d'YVILLE-SUR-SEINE

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de SIS par courriers du 25 sentembre

Vules observations du public requellités entre le 25 sentembre 2018 et le 25 novembre 2018.

Qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la poliution des sois au sein du territoire de la Métropole Rouen Normandie afin de prévenir durablement trus risque pour l'envennement ou la senté des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

#### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'information sur les sols (SIS)

nous la commune de ROUEM :

- SIS n°76SIS06935 relatif au site la Trèmie Pasteur : puyrage souterrain reliant le Quai Gaston Boulet à l'avenue du Mont Riboudet (sens unique de circulation Est vers Ouest des véhicules)
- SIS n°76SIS06929 relatif à l'ancien site GDF/EDF des emmurées ; rue des enamurées
- SIS n°76SIS06938 relatif à l'ancien site SOLACHAR : situé qual de la presqu'île Rollet (au lieu et place de « Quai Jean de Béthencourt »)
- SIS nº 76SIS06941 relatif à l'ancien site MARAIS MARINOX : 32-34, Route de Lyons-la-Forêt
- SIS n°76SIS08942 relatif à la station TOTAL relais de repairwille 16, route de Lyone-la-Forêt. SIS n°76SIS06943 relatif à la station service Elan : 59, rue Albert-Duous :
- SIS nº76SIS06946 relatif à l'ancienne station-service Ett : Route de Lyons-la-Forêt,
- SIS n°78SIS06949 relatif rensemble immobiler LAFAYETTE-Rouen : 102, rue Lafayette SIS nº76SIS06950 reletif à la station-service SHELL: 32, rue DESSEAUX.
- SIS n°76SIS06962 relatif à l'ancien site de la boulonnerie de Rouen Usine Valtier ; situé au droit du terrain compris entre la rue Dembourney, la rue aux Anglais et la rue du Petit-Quevitly.
- · SIS n°76SIS96969 relatif à l'ancien site Atelier Rouennais d'électrolyse : 17, rue de l'enseigne Renaud.
- . SIS n°76SIS06992 relatif à un site rue saint Julien ; rue Saint-Julien,
- SIS n°76SIS06993 retetif au « lot square Chanzy-Bésus » (immeuble d'habitation Résidence Symphonie et crèche municipale Étoile du Sud) : rue de Chanzy, angle rue Roger Bésus
- SiS n\*76SIS06994 relatif à l'îlot rue aux Angleis : 25A, rue des Angleis.
- SIS n°76SIS06995 retatif au site Rouen Chatelet- llot 4c : rue Charles Dutlin.
- SIS nº76SIS06996 relatif au dépôt de voirie Ville de Rouen Métropole Rouen Normandie : rue du docteur André Cauchole
- SIS n°76SIS08997 relatif à l'écoquartier FLAUBERT (ZAC Flaubert/ anciennes friches industrialoportuaires) : situé au droit de la zone comprise entre le quai Jean de Béthencourt, l'Avenue Jean Rondeaux et la voie Sud III.
- SIS nº 76SIS06998 relatif au site CONSORTS MICHAUX : rue Bourbaki.
- SIS nº 76SIS06999 relatif è l'ancien site SCHENKER (transport internationaux): 1 quai de France.
- SIS n°76SIS087000 relatif à l'ensemble immobilier Trianon (ancienne direction des espaces verts) 7, rue du Trianon.

15/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commanda du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

### **Annexes**

Amâtás

- SIS nº76SIS07001 relatif à l'ancien site WEBERT et RICOEUR (Résidence Simone de Besuvoir) : 13 avenue de Grammoni
- SIS n°76SIS07002 relatif à l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères du vai d'Eauplet :
- SIS nº76SIS07004 relatif aux aspaces publics du quartier LUCILINE : 61 à 67 avenue du Mont
- SIS n°76SIS07005 relatif au site DISPANO : rue Amédée Dormoy, angle Boulevard de LESSEPS.
- SIS nº76SIS07007 relatif à la ZAC AUBETTE MARTAINVILLE : Route de Lyons-la-Forêt. SIS n°76SIS07010 relatif aux quais bas rive Gauche : quai bas Cavaller de la Salle, quai bas Jean
- Moulin auni hop Spint Sever SIS nº76SIS07011 relatif à la presqu'ile Waddington : Boulevard et Quai Émile Duchemin, boulevard
- et quai Richard Waddingtor
- SIS nº76SIS07365 relatif à l'ancien foyer de l'enfance dénommé foyer BAMMEVILLE : 10, rue de Bammeville.
- SIS n°76SIS11667 relatif au centre commercial Docks 78 ; 1, Boulevard Ferdinand de Lesseps

## pour les communes de CLEON et TOURVILLE-LA-RIVIERE :

SIS n°768IS06920 retatif à la Z.A.C. Du Moulin : zone du Moulin.

- pour le commune d'AMPREVILLE-LA-MI-VOIE ;
  SIS n°76SIS08939 relatif au site DEEP GREEN JONQUAY : Zone industrielle du Jonquay
- SIS n°78SIS07003 relatif à l'usine Longométel : route de Paris

#### pour la commune d'ANNEVII I E.AMBOLIRVII I E -

SIS nº76SIS06919 relatif à une carrière remblayée : lieu-dit Le Bois Delamare.

pour la commune de BERVILLE-SUR-SEINE :
SIS n°76SIS06931 relatif à un dépôt de résidus ceoutchouteux au droit de la Zone Industrielle Le

### pour la commune de BOIS-GUILLAUME :

- SIS n°78SIS06940 relatif è la station-service SHELL : 3481 route de Neufchâtel.
- SIS n°76SIS06974 relatif à la station-service TOTAL RELAIS : 3488 route de Neufchâtel.

### pour la commune de CANTELEU:

- a commune de CANY ELECU. SIS n'76SIS08961 relatif à l'ancienne décharge la grotte de Biessard : Quai de Roche. SIS n'76SIS08963 relatif à la friche Absyre Sevrey : 11 rue saint Pierre. SIS n'76SIS08972 relatif eu site RETEC : 53, rue gaston Boulet.

- SIS nº76SIS07360 relatif à l'école Hector MALOY : 2 quai du Danemark

## pour la commune de CAUDEBEC-LES-ELBEUF :

- SIS n°76SIS06970 relatif à l'ancien site TISSAGES DE GRAVIGNY : 150, rue Sadi Carnot
- SIS n°76SIS07283 relatif à l'ancien site NPC AUTOLIV : 6 rue lesage meillé.
- 8/8 nº768/807359 relatif à l'école primaire Victor HUGO : 1 rue Vauquelin.
  - SIS nº768IS07363 relatif à une fabrique de produits explosifs et inflammables : 159 rue Sadi Carnot.

#### pour la commune de DARNETAL

- SIS n°7681806959 relatif à une ancienna usino à gaz : 16 rue Lucien Fromage. SIS n°7681806954 relatif à l'ancien site RPA process technologie: 11 rue de Présux. SIS n°7681807362 relatif à l'école maternelle du groupe scolaire Clémenceau : Rue Pierre Lefebvre.

pour le commune de DEVILLE-LES-ROUEN :

• SIS n°76SIS06956 relatif à l'ancienne usine à gaz de Déville-les-Rouen : 26 rue du Docteur Emile

#### pour le commune de DVCLAIR :

- SIS nº76SIS09954 relatif à la société affinerie de Normandie : Route d'Yvetot.
- SIS nº76SIS06967 relatif à la société SEPROM : Rue Clarin Mustad.

## Pour le commune d'ELBEUF ;

- SIS n°76SIS06932 relatif à l'usine à gaz d'Elbeuf NORMANDIE : rue Deve et rue du Neubourg.
- SIS n\*76SIS06933 relatif à l'usine à gaz d'Elbeuf MARIGNAN : 12-14 rue Marignan.

16/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commanda du 28/03/2023 PAF Interne - 2023\_03\_78\_E004828

## Annexes Arrêtés

- SIS n°76SIS08934 relatif ê fusine à gaz d'Elbeuf MARKSNAN ;12-14, rue de Marignan. SIS n°76SIS08957 reletif au sits SODIDRO : 24/25 cours Gambettla. SIS n°76SIS07357 reletif au sits DEPOSANTE DU CHERLF-FOURCHU : feu-dit du chêne fourchu.
- SIS n°76SIS07361 relatif à la société des frères prud'homme : 13 rue des Traites.

#### pour la commune de GRAND-CHEVILLY

- SIS n°76SIS08921 relatif à la décharge SGAE : boulevard Stalingrad.
- SIS n°76SIS06922 relatif à l'ancienne utine à gaz de Grand-Quevilly ; Avenue Eugène Varlin.
- SIS n°76StS06923 relatif à l'ancienne décharge du site MALETRA : Avenue du Général Leclarc.
- SIS n°76SIS06924 relatif à l'ancienne décharge au droit d'une ancienne décharge industrielle ; zone situé à l'angle des avenues Franklin Roosevelt et Général Lecierc.
- SIS n°76SIS06925 relatif à l'ancienne décharge au droit du rond-point du bois-cany
- SIS nº76SIS06928 relatif à l'ancien site SNPC ordure service les grippes : Rue Paul Valifant
- Countrier Les Griznes SIS n°78SIS06930 relatif à Fancien site FRANCE CHARBON (ex S.A. Les fils Charvet) : Boulevard
- SIS n°76SIS07006 relatif aux subsistances militaires de GRAND-QUEVILLY: rue Paul Validant
- combiner

#### pour la commune du PETIT-QUEVILLY :

- SIS nº76SIS08928 relatif au site « ancienne mere » : rue porte de Diane
- SIS n°76SIS07354 relatif au site MALETRA ; Alée Paul Gauquin.
- SIS nº76SIS08937 relatif au site ORTEC environnement : 76, rue de la Motte.
- SIS n°76SiS08963 relatif au site SIGRE: 82, Boulevard Stanisles Girardin SIS n°76SiS08964 relatif au site SIGRE: 82, Boulevard Stanisles Girardin SIS n°76SiS08964 relatif au site COFRAFER: 30 rue Jacquard SIS n°76SiS08966 relatif au site BITUMASTIC: 33 Rue Rouget de Fisle.

- SIS n°76SIS07356 relatif au site GASLY : 82 rue des limites.
- SIS nº76SIS07008 relatif au lot A2 at A3 : place des chartreux
- SIS nº76SIS07009 relatif à le place des chatreux.
- SIS nº76SIS07370 relatif à l'école matemelle Gérard Phillippe : 30 boulevard Stanişlas Girardin.

#### pour la commune du TRAIT :

SIS n°76SIS06938 relatif au site HB FULLER : zone industrielle des Malaquins.

#### pour la commune de MALAUNAY :

- SIS n°76SIS07366 relatif à un ancien atelier textile : 5 rue docteur Leroy.
- SIS n°76SIS07367 relatif à une ancienne imprimerie d'étoffe : Rue Louis Lesouef.

#### Pour la commune d'OISSEL:

- SIS n°76SIS09944 relatif au site COMMENTRY : chemin de Commentry.
- SIS n°76SIS06971 relatif à l'ancienne usine à gaz d'Oissel : Piece des Momons
- SIS nº76SIS07355 relatif à la fuite d'hydrocarbure de PIPE TRAPIL : Boulevard Dambourney SIS n°76SIS11654 relatif à la société ORGACHIM : 3, rue Octave Fauquel

#### Pour la commune de SAINT-ALIBINU ES-ELRELIE

- SIS nº76SIS06955 relatif au site VTN ; 2 bis rue de Verdun
- SIS n°76SIS06956 relatif à l'Rot du maréchel leclerc ; 2 rue de Verdun
- SIS nº76SIS06960 relatif au site HERLITZ: 6, rue Saint-Louis.

## Pour la commune de SAINT ETIENNE-DU-ROUVRAY

- SIS n°76SIS06953 relatif à l'ancienne carrière « LA GACHERE »; zone stuée entre rue de
- Couronne, rue Ferry, et rue Félix Faure.
- SIS n°76SIS07364 relatif au site IME : 63 rue du Madrillet

### Pour la commune de SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS :

- SIS n°76SIS06965 reletif au site MASUREL POLLET : rue de l'églas.
   SIS n°76SIS06973 reletif au site ROBERT BLONDEL PRODUCTION : 6, rue Eugene Lavoisier

#### Pour le commune de SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF :

- SIS n°76SIS06947 relatif au site SNAM barges de l'Olson en avail du site : linéaire de l'oison.
- SIS n°76SiS06961 relatif au site CANTREL: 405C, rue de la Haline.

17/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Annexes Arrêtés

Pour la commune de SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

SIS nº78SIS08991 relatif à la ZAE route de DUCLAIR : route de DUCLAIR.

Pour la commune de YAINVILLE :

SIS n°76SIS06948 relatif à l'ancienne usine de goudron de Yainville ; impesse Racine.

Pour la commune d'YVILLE-SUR-SEINE :

SIS nº76SIS06952 relatif à la carrière LIERA : lieu-dit le sablon,

Ces Secteurs d'information sur les Sois sont annexés au présent arrêté préfectoral.

#### ARTICLE 2 - URRANISME

Les secteurs d'information sur les sois mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet http://www.georisques.gouy.fr.

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes citées à l'article 1.

Conformément à l'article L. 586-2 du code de l'environnement

- les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la competibilité entre l'usage futur et l'état des sols.
- Pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le meître d'ouvrage fournit, dans le dosser déclaration présibble ou de demande de permis, une attestation gerantissent la réalisation de cette étude des sois et de sa prise en compte dans la conception du projet de travaux, de construction ou de lotissement. Cette décisration doit être étable per un bureau d'études certifié dans le domaine des sales et sols poliués, conformément à une norme définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement ou équivalent
- L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique des iors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique
- · L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire torsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un loissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une altestation garantissant la réalisation d'une étude des sois et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sois détà prévues dans les documents d'urbanisme.

#### **ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R.125-48 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1.

## ARTICLE 4 - PUBLICITÉ

Le présent amété est affiché pendant un mois au siège des mairies de ROUEN, d'AMPREVILLE-LA-MI-VOIE, d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE, de BERVILLE-SUR-SEINE, de BOIS-GUILLAUME, de CANTELEU, de CAUDEBEC-LES-ELBEUF, de CLEON, de DARNETAL, de DEVILLE-LES-ROUEN, de DUCLAIR, d'ELBEUF, de PETIT-QUEVILLY, de GRAND QUEVILLY, du TRAIT, de MALAUNAY, d'OISSEL, de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, de SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS, de SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, de SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, de TOURVILLE-LA-RIVIERE, de YAINVILLE d'YVILLE-SUR-SEINE et au siège de la Métropole Rouen Normandie

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Seine-Maritime.

HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 78960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



### **Annexes**

Amétés

#### ARTICLE 5 - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un détai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

#### ARTICLE 6 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les Maires de ROUEN, d'AMFREVILLE-LA-MI-VOIE, d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE, de BERVILLE-SUR-SEINE, de BOIS-GUILLAUME, de CANTEI EU de CAUDERECA ES-ELREUF de CLEON de DARNETAL de DEVILLEA ES-ROUEN de DUCLAIR, d'ELBEUF, de PETIT-QUEVILLY, de GRAND QUEVILLY, du TRAIT, de MALAUNAY, d'OISSEL. de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, de SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS. de SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, de BAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, de TOURVILLE-LA-RIVIERE, de YAINVILLE ITYVILLE-SUR-SEINE et Monsieur le président de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Amériagement et du Logement de la Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

Rouen, le

2 5 MAI 2020

Pour le préfet de la Seine-Maritime. et par délégation, le secrétaire général,

Yvan CORDIER

ANNEXES: Fiches SIS

19/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commende du 28/03/2023 Réf. Interna : 2023-03-28-5004828

### Annexes Arrêtés



Annexes de l'arrêté préfectoral du 2 5 MAI 2020 relatif à l'institution de secteurs d'information sur les sois -SISdans la métropole Rouen Normandie

#### Pour la commune de Rouen :

- SIS n°76SIS06935 refatif au site le Trémie Pasteur : ouvrage souterrain rétiant le Quai Gaston Boulet à l'ayenue du Mont Riboudet (sens unique de circulation Est vers Quest des véhicules)
- SIS n°76SIS06929 relatif à l'ancien site GDF/EDF des emmurées : rue des emmurées. SIS n°76SIS06936 relatif à l'ancien site SOLACHAR : situé quel de la presgu'ile Rollet (au lieu SIS IN "ASSISTANCES OF Feltat in I renorm size SULPALTHINK" situle que de la presiqui de Proint (eu inet place de « Qual Jean de Béthèncour I visió » 1358 n° 76SISO8941 relatif à l'anolen site MARAIN MARINOX : 32-34, Route de Lyons-la-Forêt. SIS n° 76SISO8942 relatif à la station TOTAL relatif de repainville : 16, route de Lyons-la-Forêt. SIS n° 76SISO8943 relatif à la station service Elan : 59, rue Albert-Dupuis :

- SUS n°76SUS06946 relatif à l'ancienne station-service Etf : Route de Lyons-la-Forêt.
- SIS n\*76SIS06949 relatif l'ensemble immobiler LAFAYETTE-Rouen : 102, rue Lafayette
- SIS n°76SIS06950 relatif à la station-service SHELL : 32, rue DESSEAUX, SIS n°76SIS06962 relatif à l'ancien alte de la boulonnerie de Rouen Usine Vailler : situé au
- droit du terrain compris entre la rue Dambourney, la rue aux Angleis et la rue du Petit-Quevilly. St3 nº 76SIS06969 relatif à l'ancien she Atelier Rouennais d'étectrolyse : 17, rue de l'enseigne
- SIS n°76SIS06992 reletif à un site rue saint Julien ; rue Saint-Julien.
- Sis n° 785iSo0962 release à un see rue seam Juien ; rue sami-Juien.
   Sis n° 785iSo0963 relatif au « tot aquaira Charcy-Péauu » (limneuble d'habitation Résidence Symphonie et crèche municipale Étoile du Sud) ; rue de Charcy, angle rue Roger Bésus Sis n° 765iSo0964 relatif à ribit rue aux Angleis ; 25A, rue des Anglais ;
   Sis n° 765iSo09694 relatif à ribit rue aux Angleis ; 25A, rue des Anglais ;
   Sis n° 765iSo09696 relatif au éte Rouen Chatelet- flot 4c ; rue Charles Dullin Sis n° 765iSo09696 relatif au été Roulen Charles Roulen (Angleis) ;

- rue du docteur André Cauchola
- SIS n'76SIS08997 retait à l'écoquatier FLAUBERT (ZAC Flaubert/ anciennes friches industristo-portusires) : situé au droit de la zone comprise entre le quai Jean de Béthencourt, ("Avenue Jean Rondeaux at la vole Sud III. SIS nº 76SIS06998 relatif au site CONSORTS MICHAUX : rue Bourbaid
- SIS nº 76SIS08999 relatif à l'enclen site SCHENKER (transport internationaux) : 1 qual de
- France.
  SIS 0\*76SISD67000 relatif à l'ensemble immobiler Trianon (ancienne direction des espaces verts): 7, rue du Trianon.
  SIS n'76SIS07001 reletif à l'ancien site WEBERT et RICOEUR (Résidence Simone de
- Beauvoir): 13 avenue de Grammont.
- SIS nº76SIS07002 relatif à l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères du val d'Eauclet : rue du vat d'Eauclet.
- SIS nº76SIS07004 relatif aux espaces publics du quartier LUCILINE : 61 à 67 avenue du Mont
- · SIS nº76SIS07005 relatif au site DISPANO : rue Amédée Dormoy, angle Boulevard de
- SIS n°76SIS07007 relatif à la ZAC AUBETTE MARTAINVILLE : Route de Lyons-la-Forêt.
- SIS n°76SIS07010 relatif aux quais bas rive Gauche : quai bas Caveller de la Salle, quai bas Jean Moulin, qual bas Saint Sever.
- · SIS nº 76SIS07011 relatif à la presqu'île Waddington : Boulevard et Quai Émile Duchemin, boulevard at qual Richard Waddington.
- SIS n°76SIS07365 relatif à l'ancien foyer de l'enfance dénommé foyer BAMMEVILLE : 10, rue
- SIS n°76SIS11667 relatif au centre commercial Docks 76 : 1, Boulevard Ferdinand de Lessaps

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 RQUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 til Site latemet: www.seine-mantiree.gouv.fr

20/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



## Annexes Amêtés

Pour les communes de Cléon et Tourville-la-Rivère :

SiS n°76SIS06920 relatif à la 2,A.C. Du Moulin ; zone du Moulin,

- Pour la commune d'Amfreville la MI-Voie :

  SIS n'76SIS06939 relatif au site DEEP GREEN JONQUAY :Zone industrielle du Jonquey
  - SIS n°76SIS07003 relatif à l'usine Longomètal : route de Paris.

### Pour la commune d'Anneville-Ambourville :

SIS nº 768IS06919 relatif à une carrière remblayée : lieu-dit Le Bois Delamare.

Pour la commune de Berville-sur-Sejne :

SIS n° 76SIS08931 retatif à un dépôt de réaldus caoutchouteux au droit de la Zone industrielle Le Bols de la Mare.

#### Pour la commune de Bois-Guillaume ;

- SIS n° 76SIS06940 relatif à la station-service SHELL : 3481 route de Neufchâtel.

  SIS n° 76SIS06974 relatif à la station-service TOTAL RELAIS : 3488 route de Neufchâtel.

- Pour le commune de Centeleu :
  Sis n' 763150631 relatif à l'ancienne décharge la grotte de Bleasard : Qual de Roche.
  Sis n' 763150691 relatif à la friche Absyre Sevrey : 11 rue saint Planne.
  Sis n' 7651506912 relatif au site RETEC : 53, rue gaston Boulet.
  Sis n' 7651506912 relatif à l'école Hector MALOT : 2 qual du Danemark

- Pour la commune de Caudebec-les-Elbeuf :
  SiS n° 768IS06970 relatif à l'ancien site TISSAGES DE GRAVIGNY : 150, rue Sadi Carnot.
- SIS nº 76SIS07283 relatif à l'ancien site NPC AUTOLIV : 6 rue lessage maillé.
- SIS n°76SIS07359 relatif à l'école primaire Victor HUGO; 1 rue Vauquelin.
  SIS n°76SIS07363 relatif à une fabrique de produits explosifs et Inflammables : 159 rue Sedi

#### Pour la commune de Darnétal :

- SIS n°76SIS00699 reletif à une ancienne usine à gaz : 16 rue Lucien Fromagé.
  SIS n°76SIS006945 reletif à l'ancien site RPA process technologies : 11 rue de Présux.
  SIS n°76SIS07392 relatif à l'école matermelle du groupe sociaire Olfmencau : Rue Pierre

Pour la commune de Déville-les-Rouen :
- SIS n° 76SIS06958 relatif à l'ancienne uniha à gaz de Déville les rouen : 28 rue du Docteur Emile Batalile.

- Pour le commune de Ducleir :

  a SIS n'76SIS06964 relatif à la société affinerie de Normandie : Route d'Yvetot.
- SIS n°763IS06967 relatif à la société SEPROM : Rue Clarin Mustad.

2/4

21/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commanda du 28/03/2623 Rhf Interne : 2023-03-28-5504828

#### Annexes Amêtés

- Pour la commune d'Elbeuf:

   SIS n°76SIS0832 relatif à l'usine à gaz d'Elbeuf NORMANDIE : rue Deve et rue du
- NSIS n° 76SIS06933 relatif à l'usine à gaz d'Elbeuf MARIGNAN : 12-14 rue Marignan. SIS n° 76SIS06934 relatif à l'usine à gaz d'Elbeuf MARIGNAN :12-14, rue de Marignan.
- SIS n° 76SIS06957 retail au site SODIDRO : 24/26 cours Gambetta.

  SIS n° 76SIS07357 retail au site DEPOSANTE DU CHENE-FOURCHU ; lieu-dit du chêne
- SIS n°76SIS07361 relatif à la société des frères prud'homme : 13 rue des Traites

- Pour la commune de Grand-Quevilly :

  SIS n°76SIS06921 relatif à la décherge SGAE : boulevard Stalingrad.
  - SIS nº 76SIS08922 relatif à l'ancienne usine à gaz de Grand-Quevilly : Avenue Eugène Varlin, SIS n°76SIS06923 relatif à l'ancienne décharge du site MALETRA : Avenue du Général
- Leclerc SIS n°76SIS06924 relatif à l'ancienne décharge au droit d'une ancienne décharge industrielle :
- Son i Tivolischose, victoria et au priminer declarage au valut ut uten interente uschen inge introducere zone situat à l'angle des avenues Franklin Rocesevit et Genéral Lecler. SIS n'78SIS00923 relatif à l'ancienne décharge au droit du rout-point du bois-camp. SIS n'78SIS0923 relatif à l'ancien site SINPC o ordure service les grippes : Rus Paul Valliant
- Couturier, Les Grippes, SIS n°76SIS06930 reletif à l'ancien site FRANCE CHARBON ( exS.A. Les fils Charvet);
- Boulevard de Stafingrad.

  SIS n'76SIS07006 retait aux subsistences militaires de GRAND-QUEVILLY : rue Paul Vallant

- Pour la commune du Petit-Queyilly :
  SiS n'763190928 relatif au site « ancienne mare » : rue porte de Diene,
  SiS n'763190735 relatif au site MALETRA : Allée Paul Geuguin.

  - SIS n°76SIS06937 relatif au site ORTEC environnement : 76, rue de la Motte. SIS n°76SIS06963 relatif au site SIGRE : 82, Boulevard Stantslas Grandin.
- SIS nº 76SIS06964 relatif au site COFRAFER : 30 rue Jacquard.
- SIS n°76SIS06966 relatif au site BITUMASTIC : 33 Rue Rouget de l'Isle.
- SIS n°76SIS07356 relatif au site GASLY : 82 rue des limites.
- SIS nº78SIS07008 relatif au lot A2 et A3 : place des chartreux.
- SIS n°76SIS07009 relatif à la place des cheireux.
- SIS n°76SIS07370 relatif à l'école maternelle Gérard Phillippe : 30 boulevard Stanislas Girarria

Pour la commune du Trait :
SIS n° 76SIS06938 relatif au site HB FULLER ; zone industrielle des Malequins.

## Pour la commune de Maleunay :

- SIS n\*78SIS07366 retatif å un ancien atelier textile : 5 rue docteur Leroy.
   SIS n\*76SIS07367 retatif å une ancienne imprimerie d'étoffe : Rue Louis Lesquef.

- Pour la commune de Oissel.

  SIS n°78SIS06944 relatif au site COMMENTRY : chemin de Commentry.
- 300 in 7505000997 install a familiary of the state of the

- Pour le commune de Saint-Aubin-lès-Eibeuf :
  SIS n° 763IS06955 relatif au site VTN : 2 bis rue de Verdun
- SIS nº 76SIS06956 relatif à l'Itot du marèchel leclerc : 2 rue de Verdun SIS nº 76SIS06960 relatif au site HERLITZ : 6, rue Saint-Louis.

3/4

22/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



### **Annexes** Arrêtés

- Pour la commune de Saint Etienne du Rouvray :
  SIS n°76SIS06953 relatif à l'encienne carrière « LA GACHERE » : zone située entre rue de
- Couronne, rue Ferry, et rue Félix Feure. SIS nº76SIS07364 relatif au site IME : 63 rue du Madrillet.

- Pour la commune de Saint-léner-du-Bourg-Denis :
  Sité n'785/96967 relatif au site MASUREL POLLET rus de l'église.
  Sis n'785/96997 rélatif au site MOSERT BLONDEL PRODUCTION ; 6, rue Eugène

- Pour la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf:
  Sis n'78SIS08947 relatif au site SKAM berges de l'Oison en avai du site : linéaire de l'oison.
  Sis n'78SIS08987 relatif au site CAMTREL : 409C, rue de la Haline.

Pour la commune de Saint-Pierre-de-Varengeville :

SIS n°76SIS06981 retatif à la ZAE prote de DUCLAIR : route de DUCLAIR.

Pour la commune de Yalnville :
SIS n°76SIS08945 relatif à l'ancienne usine de goudron de Yainville : impasse Racine,

Pour la commune de Yville-sur-Seine :

SIS n°76SIS06952 retatif à la carrière LIERA : Yeu-dit le sabion.

ROUEN, le 2 5 MAI 2020

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par délégation le secrétaire généra

Yvan CORDIER

4/4

23/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 34/421956



Commanda du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

### **Annexes** Arrêtés .



Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial de Royen

Affaire suivie par : Julien Lacogne et Philippe Bournon Tel.: 02 76 78 23 13

Arrêté du 1 1 MIL 2022

portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec

> Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles LS624 et suivants, et RS624 et suivants.
- Vui le code de l'urbanisme, notamment les articles L151-43, L161-1, L152-7 et L162-1 :
- Vu le code de justice administrative :
- Vu le code général des collectivités territoriales :
- Vuille code des assurances, notamment l'article L1254 et suivants :
- Vu la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- Vu la loi nº 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements :
- Vui le décret nº 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret nº 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles :
- Vu la circulaire du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable du 3 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs, la concernation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- le décret du Président de la République du les avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1º avril 2022, portant délégation de signature à Mme Béatrice Steffon, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels lies aux inondations sur le territoire de 68 communes appartenant aux bassins versants des rivières Cailly, Aubette et Robec ;
- Vu les porter à connaissance de la cartographie des aléas du FPRI Bassins versants Calily-Aubette-Robec en dates du 9 avril 2019 et 22 janvier 2020 :

Préfecture de la Seine-Marinime «DCPPAT » 76-2022-07-11-00015 - AP d'approbation du PPRI des bassins versants du Calify, de l'Auditore et du Robac.

187



Commanda du 28/03/2023 Póf Intorno - 2023-03-28-5004821

## **Annexes** Arrêtés

- Vu la consultation des personnes publiques et organismes associés, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, mitiée par courrier du 18 mai 2021 ;
- Vu la décision du président du tribunal administratif de Rouen en date du 5 octobre 2021, portant désignation d'une commission d'enquête :
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 définissant les modalités de l'enquête publique du 13 décembre 2021 au 27 janvier 2022 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'ANCEAUMEVILLE en date du 14 juin 2021 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de 80IS-L'ÉVÊQUE en date du 14 juin 2021;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de DARNÉTAL en date du 24 juin 2021 :
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'ESLETTES en date du 2 juillet 2021 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de FONTAINE-LE-BOURG en date du 15 juin 2021 -
- Vu la délibération du conseil montcipat de la commune de FRESNE-LE-PLAN en date du 3 juin 2021;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de HOUPPEVILLE en date du 24 juin 2021 ;
- la délibération du conseil municipal de la commune de LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL en date du
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de MALAUNAY en date du 8 juillet 2021,
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de CANTELEU en date du 29 juin 2021 :
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de DÉVILLE-LÈS-ROUEN en date du 17 juin 2021 :
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de MONTVILLE en date du 17 juin 2021 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE en date du 15 juin 2021 :
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de FONTAINE-SOUS-PRÉAUX en date du S ivillet 2021
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de QUINCAMPOIX en date du 24 juin 2021 :
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-AUBIN-ÉPINAY en date du 1 juillet 2021:
- Vui la délibération du conseil municipal de la commune de FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE en date du
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune du MESNII-ESNARD en date du 10 juin 2021 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRE-SUR-CAILLY en date du 1
- Vu la délibération du bureau de la Métropole Rouen Normandie en date du 5 juillet 2021 ;
- Vui le courrier de la Ville de ROUEN en date du 15 juillet 2021 ;
- Vu le courrier de la commune de SAINT-MARTIN-DU-VIVIER en date du 8 juin 2021 ;

Prefecture de la Sevie-Maritime - (2CPPA1 - 76/2022-07/11-000%). AF diaggrobation du FFRI des bassins versants du Carlly, de

188

25/45 HALGAND PUYT PARQUET LECORUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commanda du 28/03/2022 RAF Interne : 2023-03-28-5004828

## **Annexes** Arrêtés

#### Article 2

Le plan de prévention des risques d'inondation comprend, conformément à l'article R562-3 du code de

- · un rapport de présentation, intégrant le bilan de la concertation :
- les cartes des aléas et des enjeux ;
- les cartes du zonage réglementaire avec plan d'assemblage ;
- · un règlement

#### Article 3

Le plan de prévention des risques d'inondation est tenu à la disposition du public :

- · en mairie aux jours et heures ouvrables :
- au siège des établissements publics de coopération intercommunale concernés aux jours et heures ouvrables.
- à la direction départementale des territoires et de la mer aux jours et heures ouvrables;
- à la préfecture de la Seine-Maritime aux jours et heures ouvrables ;
- sur le site internet de la préfecture

#### Article 4

Une copie de l'arrêté d'approbation sero affichée en mairie, au siège des communautés de communes et dans les établissements publics de coopération intercommunate dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, pendant au moins un mois.

Il sera fait mention de cet arrête en caractère apparent dans les journaux chaprès :

- PARIS-NORMANDIE
- LE COURRIER CALICHOIS
- · PARIS-NORMANDIE DIMANCHE

#### Article S

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) du département de la Seine-

#### Article 6

Conformément à l'article £562-4 du code de l'environnement, le pion de prévention des risques d'inordation approuvé vaut servitude d'utilité publique. Conformément à l'article L153-60 du code de l'urbanisme, il est annexé par délibération des collectivités compétentes en matière de planification sans délal. Si cette formalité n'a pas été effectuée dans le délai de trois mois, l'autorité administrative compétente de l'Etat y procède d'office.

#### Article 7

Le présent arrêté (et le dossier qui lui est annexé) sera agressé.

- aux maires,
- aux présidents des communautes de communes ;
- au sous-préfet de Dieppe ;
- · au directeur général de la prévention des risques du ministère de la transition écologique et solidare:
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie :
- à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie;
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPPAT - 76-2022-07-13-00015 - AP d'appropation du PPRI des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Rober

189



### Annexes Amêtés

- Vui les observations du syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec par délibération du comité syndical du 30 juin 2021;
- Yu le rapport final d'enquête publique en date du 18 mars 2022 ;
- Vu les conclusions de la commission d'enquête, favorables sans réserves ;
- Vu le rapport pour approbation de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM)

Considérant que le plan de prévention des risques d'inondation soumis a enquête publique a pris en compte à la fois les avis des personnes publiques et organismes associés, ainsi que les éléments soulevés par la commission d'enquête .

Considérant que l'article R562-9 du code de l'environnement prévoît qu'après consultation des personnes publiques et organismes associés et après enquête publique, le plan de prévention des risques d'incirdation, éventoellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral ;

sur proposition de la scorétaire générale de la préfecture de la seine-maritime

#### ARRÊTE

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrête, le plan de prévention des tisques d'inondation des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, concernant les 68 communes suivantes :

ANCEAUMEVILLE	FONTAINE-LE-BOURG	MONTVILLE
AUTHIEUX-RATIÉVILLE	FONTAINE-SOUS-PREAUX	MORGNY-LA-POMMERAYE
AUZOUVILLE-SUR-RY	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
BEAUTOT	FRESNE-LE-PLAN	PIERREVAL
BIHOREL	FRESQUIENNES	PISSY-POVILLE
BOIS-D'ENNEBOURG	FRICHEMESNIL	PREAUX
BOIS-GUILLAUME	GRUGNY	QUINCAMPOIX
BOIS-L'ÉVÈQUE	HOUPPEVILLE	ROCQUEMONT
BONSECOURS	ISNEAUVILLE	RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
BOOS	LA HOUSSAYE-BERANGER	ROUEN
BOSC-GUERARO-SAINT-ADRIEN	LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL	SAINT-OUEN-OU-BREUIL
BOSC-LE-HARD	LA RUE-SAINT-PIERRE	SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY
BUCHY	LA VIEUX RUE	SAINT-AUBIN-ÉPINAY
SUICT	LE BOCASSE	SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE
CARLLY	LE HOULME	SAINT-GERMAIN-SOUS-CAILLY
CANTELEU	LE MESNIL-ESNARD	SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL
CLAVILLE-MOTTEVILLE	MALAUNAY	SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY
CLERES	MAROMME	SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS
CRITOT	MARTAINVILLE-ÉPREVILLE	SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
DARNÉTAL	MESNIL-RAOUL	SERVAVILLE-SALMONVILLE
DÉVILLE-LES-ROUEN	MONT-CAUVAIRE	SIERVILLE
ESLETTES	MONT-SAINT-AIGNAN	YQUESEUF
ESTEVILLE	MONTMAIN	

Préfecture de la Seine-Mantime - DCPPAT - 76:2022-07-11-00015 - AP diapprobation du PPRI des bassins versants du Calify, de l'Audette et du Robed

190

27/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commundo du 28/03/2023 Ráf. Interne : 2023-03-28-5004828

### Annexes Arrêtés

## Article 8

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Monsieur le sous-préfet de Dieppe ;
- Mesdames et Messieurs les maires ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des communautes de communes ;
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait & Roven, le 1 1 1111. 2022

Pierre-André DURAND

Voies et oblais de recours - Conformément aux dispositions des articles 84215 à 84215 du code de justice administrative, le present artific peut fine l'object d'un recours contentieux d'évant le stibunal administratif de Rouses dans le délai de dout mois à comprese de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être sais por l'application afficiercours citopens a accessible par le site evernatiercours.

Preference de la Seino-Mariting: 7 piùce de la Medelefer « CS\$6036 – 76036 ROUEN CEDEX Standard: 92.33.76.50.00 – Courriel : prefeshere e seino-maritime groueff Site Internet : www.seino-maritime groueff

Prefecture de la Seine-Maritime - DCPPAT - 76-2022-0/-11-00015 - 4P d'approbation du PPRI des bassins versaints du Cailly, de l'Aubette et du Rober

191



## Annexes

Attestation d'assurance



Votre contrat PROTECTION ENTREPRISE ET DIRIGEANT n° AP559258

MEDIA IMMO 124 RUE LOUIS BAUDOIN 91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 20 décembre 2022

Generali lard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO 124 RUE LOUIS BAUDOIN 91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise a disposition d'un site internet permettant le telechargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, cerificats de carrieres, cerificats d'urbanisme,
   droit de preemption, cerificats d'urbanisme de numerotage d'hyglene et salubrite d'alignement de non-peril de carrieres, concordance cadestrale, etat des risques et pollutione,
   les telechargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement, d'informations.

### TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile event Livraison	
Tous dommages confondus Dont :	10 000 DOD EUR par sinistre
<ul> <li>Tous dommages resultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles</li> </ul>	2 000 000 EUR par année d'essurance quel que soil le nombre de victimes
Dommages materiels et immateriels consecutifs	3 000 000 EUR par sinisire
Dommages immateriels non consecutifs	500 000 EUR par sinistre
<ul> <li>Atteintes accidentelles a l'environnement sur site non soumle a autorisation ou enregistrement</li> </ul>	750 000 EUR par année d'assurance

1/2



Comment Eard, Société snovyme au cepital de 94 530 300 surce - Enterprise régle par le Code des assurances - 562 062 653 RCS Paris.

General Marcha, Société snovyme au cepital de 94 530 570 feurs - Enterprise régle par le Code des assurances - 652 062 653 RCS Paris.

General Marcha, Société sorryme au cepital de 336 572 976 surce - Enterprise régle par le Code des assurances - 652 062 453 RCS Paris.

General Marcha, Société sorryme au cepital de 235 581 580 surce - Fonds de fairelle Protestionnées de Société soci

29/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commanda du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Annexes Attestation d'assurance



#### Attestation contrat N°AP559258

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livration et/ou Professionnelle	
Tous dymmages (corporate, materials et immaterials confondus) at frais confondus  Ont:	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages immateriels non consecutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
Frais de restauration de filmage de marque	200 000 EUR par année d'assurance
Biens, documents, medias et donnees confes et/ou pretes (Dommages materiels et immateriels consecutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prevention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Perfes pecuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
· Frais de prevention	150 000 EUR par année d'assurance
Attainte Logique / Cyber	
Tous dommages et trais confondus  Dont:	150 000 EUR par emée d'assurance
Frais de notification	56 000 EUR par année d'assurance
Frais en cas d'attainte a la reputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Defense Penele et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette pérjode,

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA Directeur des Opérations



2/2



General Rard, Società excryme au capital de 94 830 300 euros - Entreprise règle par la Code des assurances - 562 082 853 ROS Paris
General Rard, Società excryme au capital de 338 572 976 euros - Entreprise règle par le Code des securances - 502 062 461 ROS Paris
General Rardate, Soci

30/45



## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en commande\*\* par Media Immo Pour le compte de HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE Numéro de dossier ND/CLE Date de réalisation 28/03/2023

Localisation du bien 3 rue Gambetta

76250 DEVILLE LES ROUEN

Section cadastrale AO 92, AO 93

Altitude 24.6m

Données GPS Latitude 49.458821 - Longitude 1.054854

Désignation du vendeur SNC IP1R

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de



Dans un rayon entre 200m et 500m du blen



Ace jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- 1 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié
- par BASOL
- → 11 sites industriels et activités de service sont répertoriés par BASIAS.
- 12 sites sont répertoriés au total.

Fait à Corbell Essonnes, le 28/03/2023

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Est

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client scient exectes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL. BASIAS, CASIAS et des futurs SIS scient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS, BASOL et CASIAS

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Bat des Risques de Pollution des Sols

Curest-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

hventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMITE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 78960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE- 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

#### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution suceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe égalemnt autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumités au cours des années voire des décennles.

#### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

#### Quals sont les demiers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le demier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des percelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

#### Que signifient BASQL, BASIAS et CASIAS ?

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs nublics à titre préventif ou curatif
- BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle
- CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.

#### Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

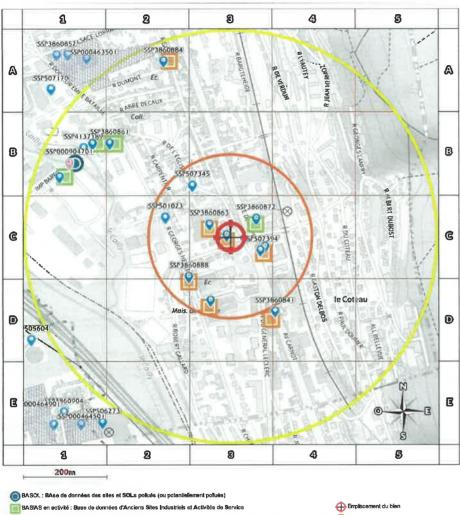
## Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76980 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956

« À défaut et si une poliution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découvert de la politution, l'acquiéreur une réduction du loyer. L'acquiéreur peut aussi demander la rébolution (ans un oeur de deux ans a compter de la découvert de la politution, l'acquiéreur ou le location de la choix de demandre la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restfutur une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquiéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux freis du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par repport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)



Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Zone de 200m autour du bien BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service Zone de 500m autour du bien

BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites poliués (ou potentiellement poliuée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🚳 🔚

Chacun de ces pictos est détailé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous alderont à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site https://geori.sques.gouv.fr/.

33/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commende du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
C7	LE PICARD Robert	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la chercuterie et des os (dégralssage, dépôt, équamissage)	14 m
C3	COTELLE Francis	Fabrication de charpentes et d'autres menulserles	53 m
C3	LANFRY	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	67 m
C3	BERRUBE	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en megasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	89 m
DV	COPGRAPH	Febrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	148 m
Dr.	VILLETTE (ETS)	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis	177 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
DS	SOCONY VACUUM FRANCAISE	Commerce de gros, de détal, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capaché de slockage)	223 m
	ALGECO / ex CIE NORMANDE D'AUTOBUS	Entretien et réparation de véhicuses automobiles (ou autres)	355 m
81	ALGECO / ex SOPATEX	Fabrication d'articles en papier ou en carton (pepier peint, tollette, emballage,)	387 m
<b>B</b> 1	Hexion (ex. Momentive Specialty Chemicals)		412 m
<b>B</b> 1	BORDEN CHIMIE / ex Boniface frères, ex Gervals et Follet	Apprêt et lannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corrolerie, peaux vertes ou bleues); Fabrication ou stockage d'hulles essentielles ou de produts destinés aux cosmétiques; Dépôt de figuides infarmables (DLL); Stockage de produts chirriques (minéraux, organiques, notamant ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication); Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	422 m
A2	SENNEQUIER	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis	446 m

ACTIVICE DES	aites non localisés			
	***************************************	-		
			The second secon	The second secon

34/45

HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE- 341421956



## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE
Numéro de dossier	ND/CLE
Date de réalisation	28/03/2023

Localisation du bien 3 rue Gambella 76250 DEVILLE LES ROUEN Section cadastrale AO 92, AO 93 Altitude 24.6m Données GPS Latitude 49.458821 - Longitude 1.054854

Désignation du vendeur SNC IP1R

Désignation de l'acquéreur

### RÉFÉRENCES

Seufes sont concernées les ICPE sulves par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la mejorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abations et les équants sages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomendature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

#### GÉNÉALOGIE

Catte base conflent les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données foumle par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

#### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable : Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée. à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

Inventaire des IOPE

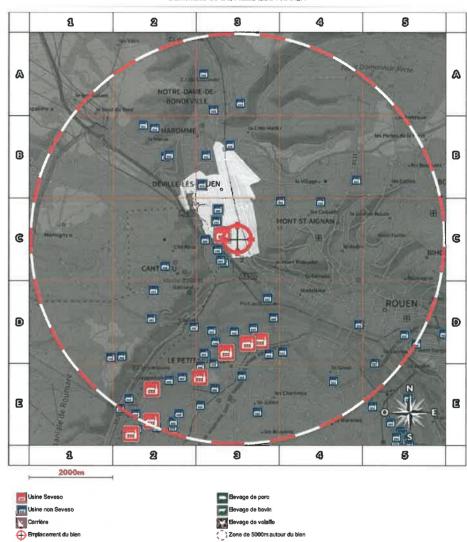
35/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Cartographie des ICPE

Commune de DEVILLE LES ROUEN



Refrouvez sur cette cartographie un inventaire des installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 📴 💢 💢 🚅 et 🌠

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à se lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous alderont à vous repérer sur la carte,

HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956

<sup>\*</sup>Ce présent document n'a pour but que de communiquer, À TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Est.

<sup>\*\*</sup> Media firmo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises per le client scient exectes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.





## Inventaire des ICPE Commune de DEVILLE LES ROUEN

Ropère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seves o Priorité Nationale
	MC		ICPE situeés à moins de 5000m du bien	M 2 3 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1 M 1	
<u>a</u>	Coordonnées Précises	NOVACEL	27, Rue du Docteur E. Bataille B.P. 4 76250 DEVILLE LES ROUEN	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
四	Coordonnées Précises	VALLOUREC TUBES FRANCE	50 rue Laveissière BP 14 76250 DEVILLE LES ROUEN	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
<u> </u>	Valeur Initiale	VIASYSTEMS ENS FRANCE (Déville)	49, rue de la république 76250 DEVILLE LES ROUEN	En cessation d'activité	Non Seveso
C3	Adresse Postale	HEXION (ex.MOMENTIVE SPECIALTY CHEMICALS	3 et 5, Impasse Barbet 76250 DEVILLE LES ROUEN	En cessation d'activité	Seveso Seull Bas

Nom	Adresse	Bat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
populari program de la companya de l	ICPE situeés à plus de 5000m du bien	Part on Spinking Sergent	
	A POPE A when the CORD-se du bless area in a commune DEM LI	THE POLICE	

37/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commande du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

Extrait de Georisques Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE
Numéro de dossier	ND/CLE
Date de réalisation	28/03/2023
Localisation du bien	
	76250 DEVILLE LES ROUEN
Section cadastrate	AO 92, AO 93
Aliticula	24 Sm

Désignation du vendeur SNC IP1R Désignation de l'acquéreur

Données GPS Latitude 49.4588208435 - Longitude 1.054854366661



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.



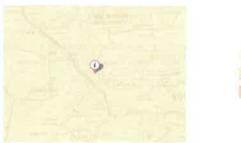
Risques	Concerné	Détails		
Radon	Oui	Niveau: 1		
TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation	Oui	1 TRI sur la commune		
PAPI: Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Non	0 PAPI sur la commune		
Canalisations de matières dangereuses	Oui	32 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m		
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	45 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 n		
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m		

38/45
HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956

## Cartographies

## Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).





## Territoire à Risque important d'inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations - TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.





Commende du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.





## Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les Implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.







## Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation, Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



41/45
HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECCHITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76980 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



Commands du 28/03/2023 Réf. Interns : 2023-03-28-5004828

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE
Numéro de dossier	ND/CLE
Date de réalisation	28/03/2023

Localisation du bien 3 rue Gambella 76250 DEVILLE LES ROUEN

Section cadastrale AO 92, AO 93 Altitude 24.6m

Données GPS Latitude 49.458821 - Longitude 1.054854

Désignation du vendeur SNC IP1R

Désignation de l'acquéreur

\* Media Immo réalise, sous se seule responsebilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien trensmises par le client soient exactes et que les informations obtanues sur les bases de données scient à jour.

EXPOSITION DE L'IMM	EUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT
Non exposé	AO 92, AO 93

SOMMAIRE

Synthèse de votre Est des Nuisances Sonores Aériennes

Imprime Official (faulle rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrome

42/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76980 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956



## Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des							
	plana d'expositi	lon au bruit constituen	t des servitudes d'urbanisme (a	rt. L. 112-3 du onde s struction immobiliée	le l'urbansmet et doiv	ent è ca litre étre notifiées	à l'occasion de toute cession-
Cet état est établisu	r la base des	informations mise	s à disposition par arrêté			mis a jour le	
Adresse de l'immeu	ıble		Cadastre	iu .		mis a lon te	
3 rue Gambetta 76250 DEVILLE LES	SROUEN		AO 92, AO 93				
Situation de l'imm	neuble au n	egard d'un ou pl	usieurs plans d'exposi	ion au bruit (Pl	EB)		
Limmeuble est s	sibje dans le s	perimetre d'un PEB					out non 🗸
		révisé	1		pprouvé 🗍	date	
1 si oui, nom de l'	l'aérodrome :						
> L'immeuble est c	concerné par o	des prescriptions d	e travaux d'Insonorisation				2 out non 🗸
2							out non
<sup>2</sup> si oui, les travau	ux prescrits o	nt été réalisés					ou non
	. W C						1
Limmeuble est s	situle dans le p	penmetre d'un autre	PEB				1 oul  non
1 si oul, nom de l	D= 44	révisà{	)	2	ipprouvé 🔲	date	
			d'un plan d'expositio	an benit			
CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE			plan d'exposition au bruit				
	zone A forte		zone B <sup>2</sup> forte		zone C 3 modérée	0	zone D <sup>4</sup>
1 (interieur de la courbe,d'in	ndice Leen 70)						
<sup>2</sup> (erare in courte d'indice L	den 70 et ann gourbe i	cholose entre Lden 65 et 62)					
<sup>3</sup> (ordre to timite entiriaur de	le (le zone B et (le courb	es d'indice Liter chaiste entre 5	* ed 55)				
4 (entre 16 limits setti teure d	de la zone C et la cour	rbe d'indice Liter SD), Cette zon nombre de colonar horaless all	n g'aut oblig stoire que paur les sérodran ribusbler teil l'objet d'une jimitation réglen	m medicania au I de Ferticio vehico sur Personnio des z	a 1809 queterricies A da code ( laces hossines d'ouverture).	pániral des impôts (et sous réserve	des dispositions de l'article L. 112-9 du
		Il convient de retenir le zone da					
			sation de l'immeuble a	u regard des n	uisances prises e	a comoto	

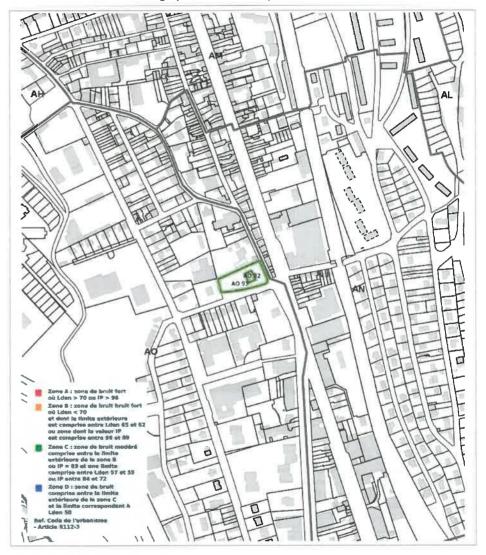
Cet 4tal. a rempir per le vendeur ou la balleur, est destiné à être referre au desser de daspostics techneue - DDT (nonexe, selon le cas, » la promessa de vente ou, a défaut cu promessa à l'acte abthentique de vende et au contrat de location ou anexité à cas actes et la vente porte sur la timosible non bâtil et à ricce autrevilleur de venne et. le cas échéant, au contrat profininaire en cas de vente on l'était du d'active vénoral l'andisse de la transition échéant, au contrat profininaire en cas de vente on l'était du d'active vénoral l'andisse de la transition échéant, au contrat profininaire en cas de vente on l'active vénoral l'andisse de la transition échéant, au contrat profininaire en cas de vente on l'active vénoral l'andisse de la transition échéant et de la transition échéant et de l'active de la littre de la transition échéant et de l'active de l'a

43/45
HALGAND PUYT PARQUET LECOEUR LECOMTE- 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE- 341421956

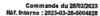


Cammende du 28/03/2023 Réf. Interne : 2023-03-28-5004828

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



44/45 HALGAND PUYT PARQUET LECOBUR LECOMTE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956





# Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



## PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A:	ZONEB	ZONEC	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités ladustrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Izumeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immembles d'habitation directement lés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent p	oas d'entraîner l'im	plantation de population permanente	
Equipements publics ou collectifs	aéronautique ou in	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes		
Muisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immembles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (fotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	20HE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amétionation, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de	ne pas accroître la capa aux nuisa	cité d'accueil d'habitants exposés aces	
Opérations de réhabilitation et de réamémagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entrainent pas l'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CON	STRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXIS	TANT
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non amorisé

© DGAC 2004

45/45
HALGAND PUYT PARQUET LECCHUR LECOMITE - 3 RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE - 341421956

